

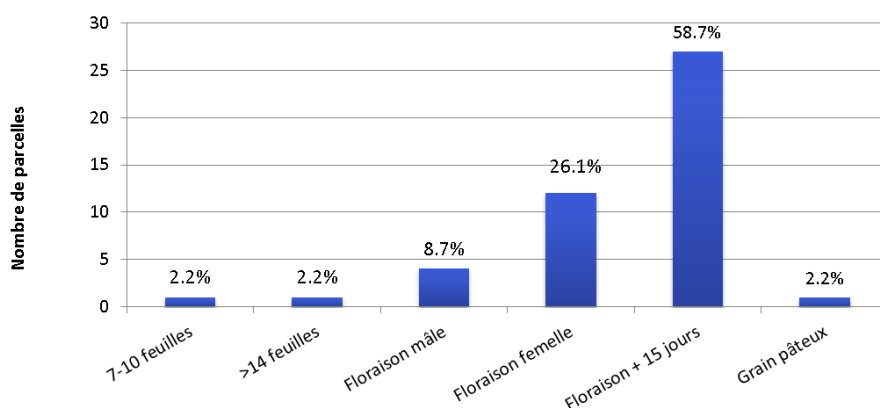
RESEAU 2016

Pour la période du 28 juillet au 17 août (semaine 31-32-33), **57, 44, 46 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV région Centre.

STADES DU MAÏS

La majorité des parcelles ont atteint ou dépassé le stade floraison femelle. (86% des parcelles). La parcelle la moins avancées est au stade 10 feuilles (dans le 37 pour un semis du 26 juin), et la plus avancée est au stade grain laiteux-pâteux (dans le 28 pour un semis du 20 avril) La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe (*Stades des parcelles référencées en semaine 33*).

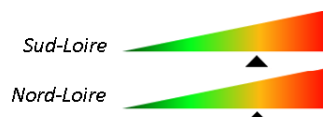
Stade des parcelles de maïs observées
Semaine 33



PYRALES

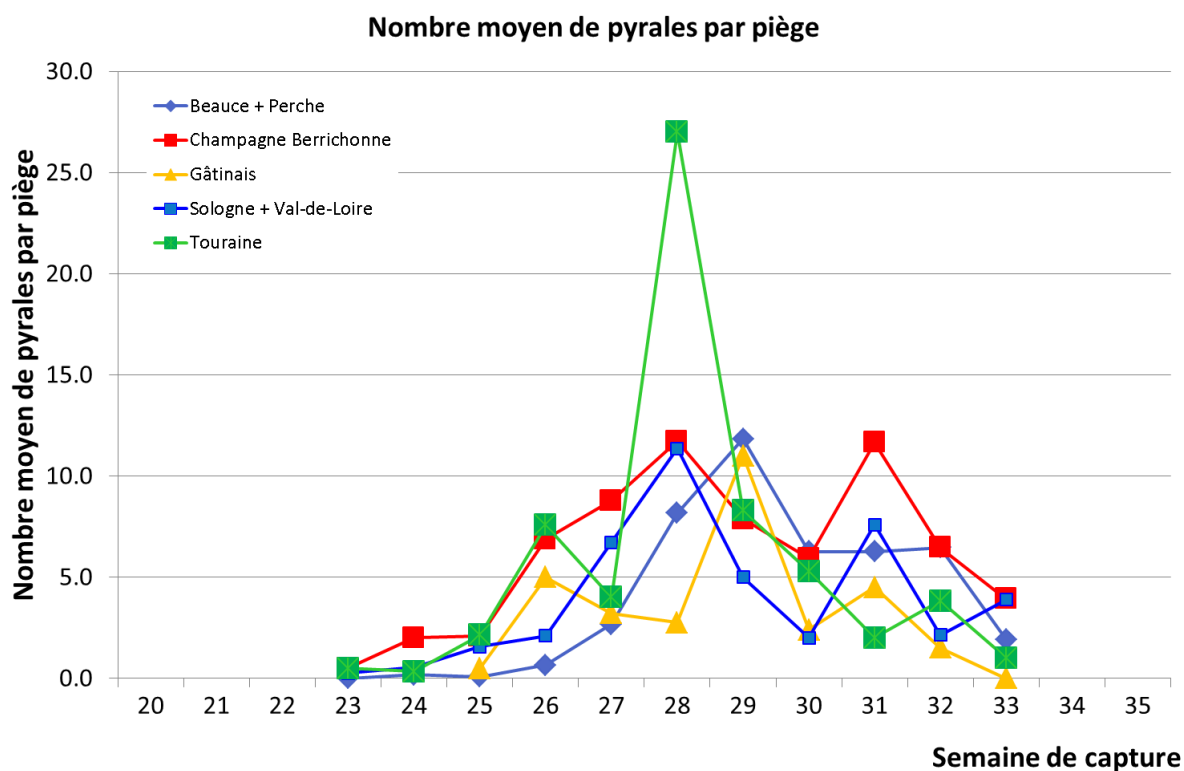
Suivi des vols

Depuis fin juillet, le nombre moyen de pyrales capturées a diminué. La moyenne régionale actuelle est de 2.6 papillons/piège.

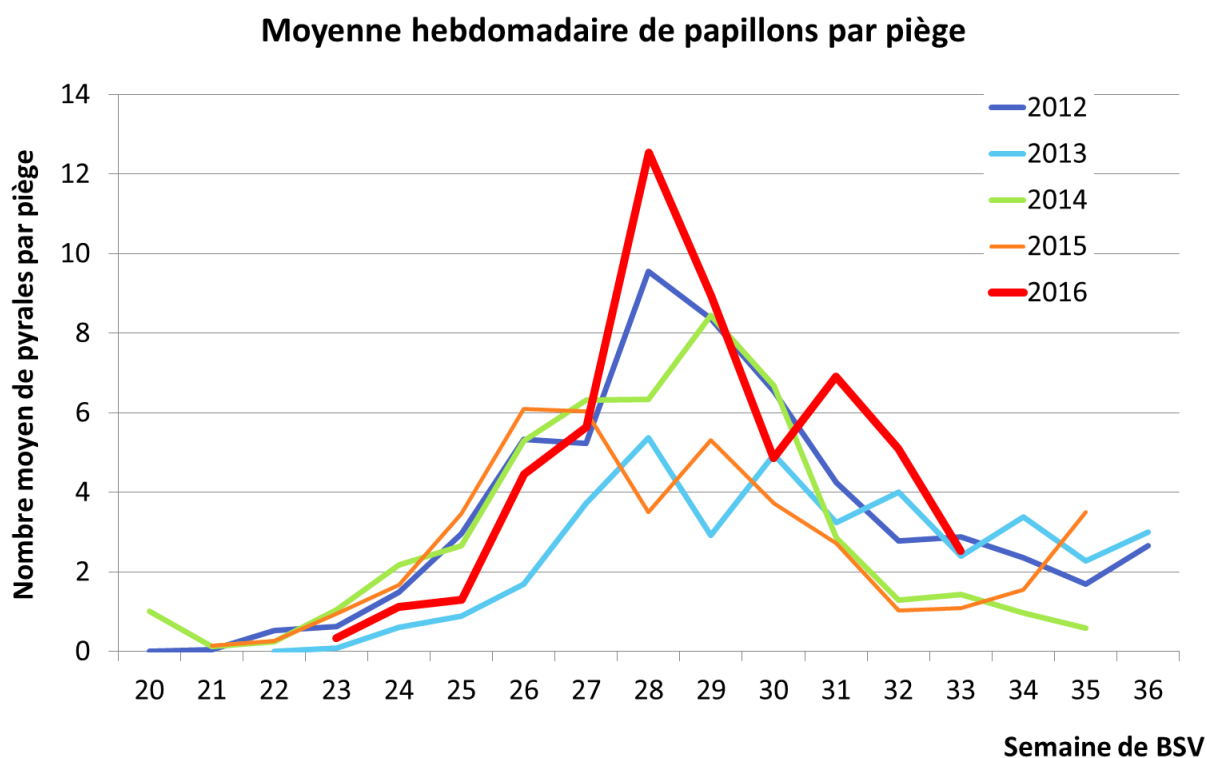


	nb pyrales	nb pièges relevés	moyenne
Semaine 31	363	52	7.0
Semaine 32	209	40	5.2
Semaine 33	111	43	2.6

La surveillance actuelle consiste à détecter un second vol significatif, caractéristique de l'espèce bivoltine (deux vols dans la même campagne). La répartition des pièges pyrale relevés cette semaine est présentée en annexe (*Relevé des pièges pyrale de la semaine 31, 32, 33*).



Les vols ont diminué sur l'ensemble des secteurs. On remarque toutefois une légère reprise des vols depuis début août – semaine 31- ce qui augmente la probabilité de développement des larves de seconde génération. (Cf. Carte en Annexe).



La moyenne régionale a fortement régressé même si une ré-augmentation des vols est visible en semaine 31. Cette moyenne est similaire à celles observées en 2012 et 2013.

Pontes et dégâts

La **présence de nouvelles pontes** est signalée dans 2 parcelles (sur 13 observées) du 37 pour 4 à 6% des plantes, pendant ces 3 dernières semaines. Observation, en semaine 32, d'une chrysalide de pyrale dans le 37.

Des **dégâts** ont été signalés dans 15 parcelles ces 3 dernières semaines :

Département	Commune	% plantes attaquées			% plantes avec limbe en coup de fusil		
		S31	S32	S33	S31	S32	S33
18	SAVIGNY-EN-SEPTAINE				2		
18	SAINTE-SOLANGE		1	1		1	2
18	VILLENEUVE-SUR-CHER		4	5		4	2
36	JEU-LES-BOIS		2	2		5	2
36	COINGS			2			2
37	LA CELLE-SAINT-AVANT	28	32	56			
37	NOYANT-DE-TOURAINE	26	24	48			
37	FONDETTES			12			
41	MONTOIRE-SUR-LE-LOIR				2		2
41	SAVIGNY-SUR-BRAYE				1		
45	VENNECY						1
45	FEROLLES		2	0		1	0

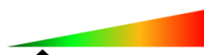
SESAMIES

Aucune sésamie capturée sur 11 **pièges** relevés pendant les 3 dernières semaines.

PUCERONS

Metopolophium dirrhodum :

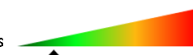
Tous stades



Sur 16 parcelles observées, 14 ne présentent aucun pucerons et 2 présentent 1 à 10 pucerons/plante (stades floraison femelle + 15 jours). **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

Sitobion avenae :

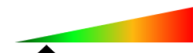
A partir de 3 – 10 feuilles



Sur 16 parcelles observées, 11 ne présentent aucun pucerons et 5 présentent 1 à 10 pucerons/plante (stades floraison mâle et floraison femelle + 15 jours). **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

Rhopalosiphum padi :

Niveau de risque :
Dès 5-6 feuilles



Signalement à partir de la semaine 32 avec quelques individus présents dans 4 parcelles (1 à 10 individus). **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

Seuil de nuisibilité

ESPECE	DESCRIPTION	SEUILS DE NUISIBILITE EN FONCTION DU STADE En nombre de pucerons par plante
<i>Metopolophium dirhodum</i> 	Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.	- Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante - Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante - Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante - Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante Observez la face inférieure des feuilles
<i>Sitobion avenae</i> 	Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M. dirhodum</i> essentiellement par la couleur noire de ses cornicules .	Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.
<i>Rhopalosiphum padi</i> 	Taille : inférieure à 2 mm Couleur : vert très foncé, presque noir. Forme globuleuse avec une zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.	Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observer tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.

Crédit photo : Arvalis Institut du Végétal

Auxiliaires

Les auxiliaires et parasites de pucerons peuvent être présents naturellement dans les parcelles et limiter les populations de pucerons. Leur activité a été détectée ces 3 dernières semaines dans 15 parcelles réparties sur l'ensemble de la région.

Semaine 31

12 parcelles

Auxiliaires	% plantes	Nb de parcelles	Départements
Coccinelles - adultes	1 à 25%	9	tous
Coccinelles - larves	1 à 25%	8	tous
Micro hyménoptères parasitoïdes des lépidoptères		0	
Chrysopes - Œufs		0	
Chrysopes - Larves	1 à 2%	5	18, 36 et 37
Syrphes - Larves et pupes	5%	1	41
% de pucerons parasités	1 à 2%	2	36 et 37

Semaine 32

13 parcelles

Auxiliaires	% plantes	Nb de parcelles	Départements
Coccinelles - adultes	1 à 32%	9	tous
Coccinelles - larves	1 à 10%	9	tous
Micro hyménoptères parasitoïdes des lépidoptères		0	
Chrysopes - Œufs	2 à 4%	2	37
Chrysopes - Larves	1%	1	36
Syrphes - Larves et pupes	1 à 15%	5	18, 28, 41, 45
% de pucerons parasités	3%	1	41

Semaine 33

15 parcelles

Auxiliaires	% plantes	Nb de parcelles	Départements
Coccinelles - adultes	1 à 10%	6	18, 28, 37, 41 et 45
Coccinelles - larves	1 à 7%	9	18, 28, 37, 41 et 45
Micro hyménoptères parasitoïdes des lépidoptères		0	
Chrysopes - Œufs	12 à 16%	2	37
Chrysopes - Larves		0	
Syrphes - Larves et pupes	1%	3	28, 36 et 41
% de pucerons parasités	1 à 2%	2	41 et 45

Etat général

Les populations de pucerons sont quasi-absentes. Les populations d'auxiliaires se maintiennent dans les parcelles.

CHRYSONELES

La chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) - insecte invasif originaire d'Amérique implanté en Europe Centrale, Italie et plus récemment en Alsace ou Rhône Alpes - **n'est plus un organisme de quarantaine depuis 2014**. Les parcelles sur lesquelles l'insecte est détecté ne sont donc plus soumises à des mesures de lutte, de surveillance, d'éradication ou de confinement obligatoires.

Ce sont les larves qui provoquent les dégâts les plus dommageables : attaques par foyers ou taches dans les parcelles, racines coronaires dévorées, verse végétative typique avec symptôme en col-de-cygne, épis lacuneux qui sont souvent un signe de stress hydrique provoqué par l'absence de racine. Les adultes peuvent aussi provoquer des dommages : avant le stade floraison, les adultes se nourrissent de la cuticule des feuilles. Ensuite, ils se nourrissent des soies, de pollen, voire des grains au sommet de l'épi. On peut observer des bandes plus ou moins larges et décolorées sur les limbes des feuilles, des soies coupées, des grains creusés.



Crédits photo : Arvalis - Institut du végétal

Contexte d'observation

Ce ravageur est suivi dans le cadre du BSV comme les autres bio-agresseurs du maïs. L'objectif du réseau est de détecter la présence de l'insecte sur la région Centre, présence qui n'a pas été identifiée jusqu'à présent.

Sur 37 pièges, **aucune chrysomèle** n'a été **capturée**, de même **aucun dégât** n'est signalé.

CICADELLE VERTE

La présence de **cicadelle verte** (*Zyginidia scutellaris*) est signalée dans 8 parcelles du 18, 28, 37, 41 et 45 avec des ponctuations blanches observées sur les F6, F7, F9 et F10. Une parcelle du 37 a été signalée avec 10% des plantes attaquées cette semaine.

Les adultes et les larves réalisent des ponctuations blanches (dus aux piqûres alimentaires et injections salivaires) sur les feuilles de la base des plantes qui peuvent provoquer le dessèchement des feuilles. **La nuisibilité est significative uniquement lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches**. Cette cicadelle ne transmet pas de virus.



Crédits Photos :
ARVALIS – Institut du végétal

AUTRES OBSERVATIONS

Présence d'helminthosporiose dans 5 parcelles du 36, 41 et 45 avec de 1 à 60% des plantes touchées sur les 3 feuilles sous l'épi.

1 larve d'Héliothis a été signalée dans le 37.

Charbon des inflorescences détecté dans une parcelle du 37.

Prochain message : le mardi 23 aout 2016.



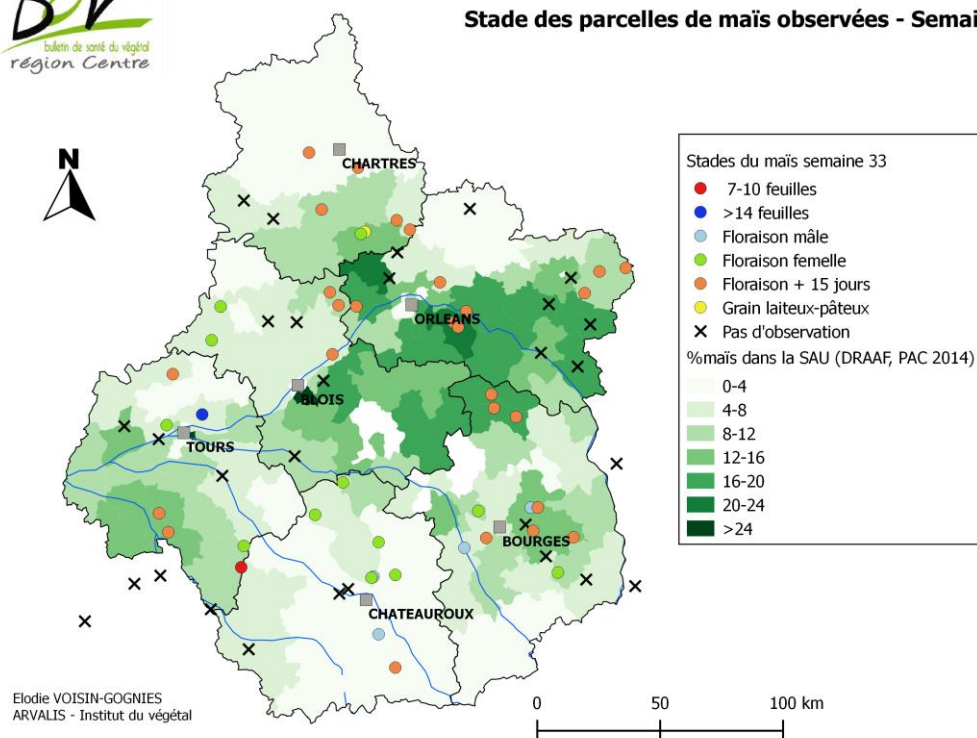
Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>

Annexes

STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 33



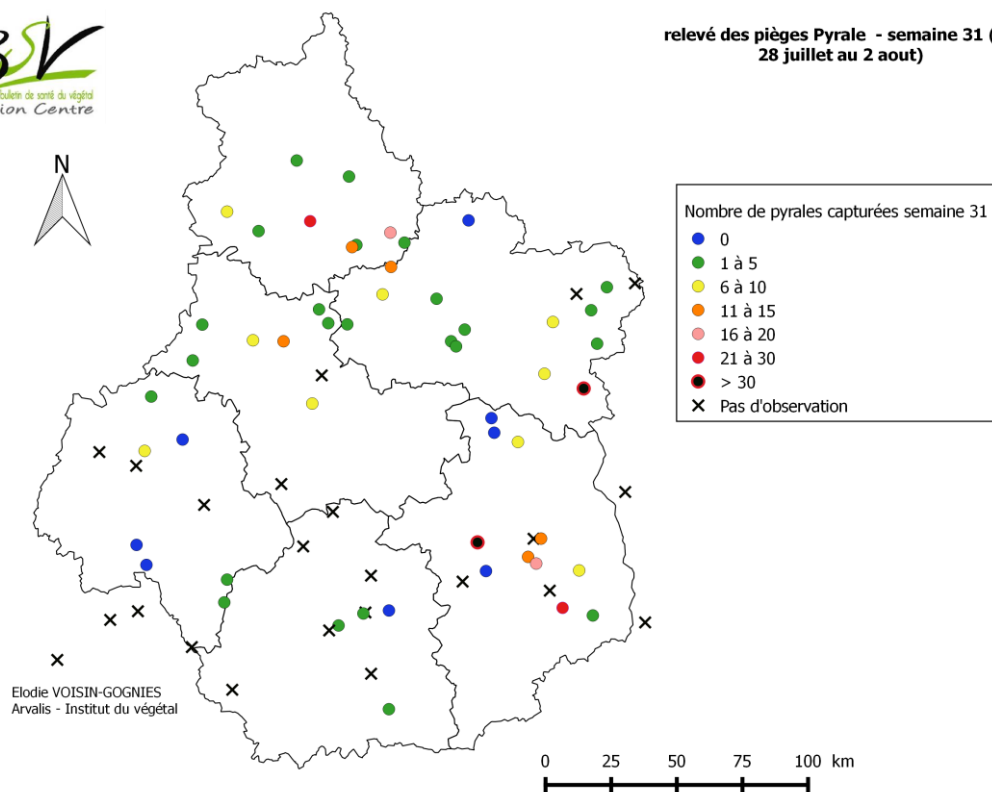
Stade des parcelles de maïs observées - Semaine 33



RELEVÉ DES PIÈGES PYRALE EN SEMAINE 31



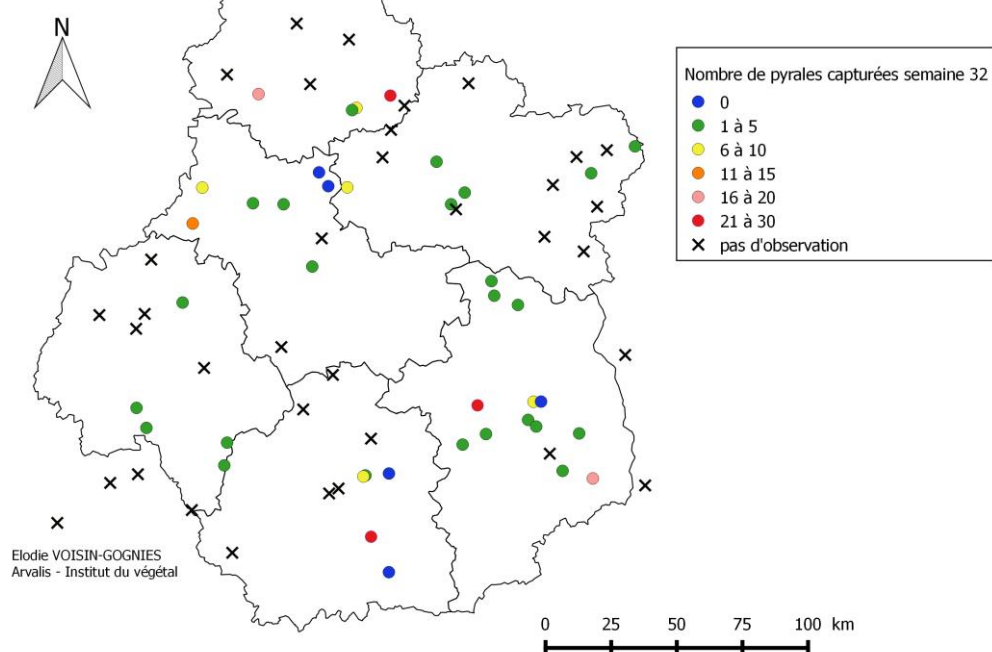
relevé des pièges Pyrale - semaine 31 (du 28 juillet au 2 août)



RELEVÉ DES PIÈGES PYRALE EN SEMAINE 32



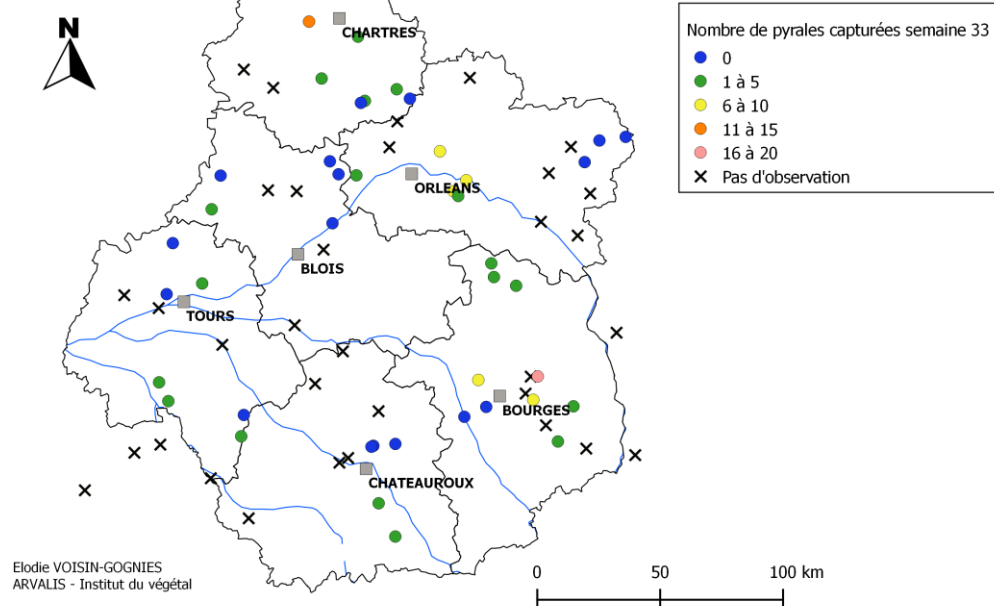
Relevé des pièges Pyrale - semaine 32 (du 3 au 10 août)



RELEVÉ DES PIÈGES PYRALE EN SEMAINE 33



Relevé des pièges pyrale - Semaine 33



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.



Les abeilles butinent, protégeons-les !



Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Source : DGAL-SDQPV – avril 2015